

HOSPITALISATION À DOMICILE

Attitudes et pratiques des **médecins généralistes**
> dans **les Pays de la Loire**

Exploitation de questions régionales
du Panel d'observation des pratiques
et des conditions d'exercice en médecine générale

Note de résultats

Juin 2017



Dans le cadre de la troisième vague d'enquête du Panel 3 d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale, 383 médecins généralistes des Pays de la Loire ont été interrogés par téléphone entre décembre 2015 et mars 2016 à propos de leurs connaissances et pratiques concernant l'hospitalisation à domicile (HAD).

Le questionnaire d'enquête a été élaboré par l'ORS, en partenariat avec la Direction de l'efficience de l'offre de l'ARS Pays de la Loire (Stéphanie Burin), l'HAD Nantes et région (Agnès Pichot), l'HAD Vendée (Alexandre Moreau) et l'URML Pays de la Loire.

Merci à tous les médecins généralistes libéraux qui, à travers le temps qu'ils consacrent au Panel, contribuent à la connaissance des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes de la région.

Auteurs

Dr Jean-François Buyck, Clara Galland, Marie-Cécile Goupil, Dr Anne Tallec
Observatoire régional de la santé (ORS) des Pays de la Loire

Commanditaires et financeurs

Union régionale des professionnels de santé - médecins libéraux (URML) des Pays de la Loire
Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire





Les établissements d'hospitalisation à domicile permettent d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés. Ces soins se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes¹. L'HAD doit ainsi permettre de raccourcir ou d'éviter une hospitalisation en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) ou en soins de suite et de réadaptation (SSR).

Avec dix structures implantées dans les Pays de la Loire, l'ensemble du territoire régional est couvert par une offre HAD depuis 2014.

Le médecin traitant, qu'il en soit le prescripteur ou non, est le responsable médical du suivi et de la surveillance des soins du patient hospitalisé à domicile. Son rôle est donc indispensable pour assurer la prise en charge en HAD.

L'Agence régionale de santé et les services d'HAD des Pays de la Loire ont souhaité mieux connaître, à travers l'interrogation des médecins généralistes dans le cadre du Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice, les attitudes et pratiques de ces praticiens vis-à-vis de l'hospitalisation à domicile.

Cette note de travail présente les résultats de cette enquête qui porte plus particulièrement sur :

1. la fréquence des prescriptions et prises en charge de patients en HAD,
2. la qualité des échanges entre les médecins généralistes et les équipes des services d'HAD,
3. la connaissance des dispositifs d'HAD,
4. les mesures susceptibles de favoriser l'adressage de patients aux services d'HAD.

1. Prescription et prise en charge de patients en HAD

Près des trois quarts des médecins généralistes ligériens (73 %) ont pris en charge un patient en HAD au cours de l'année précédant l'enquête. Une moindre proportion de praticiens (55 %) indiquent avoir été à l'origine d'une prescription d'HAD pendant de cette période.

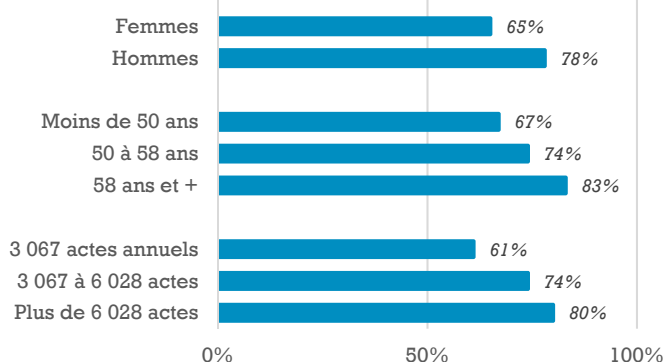
Ces pratiques apparaissent significativement plus fréquentes chez les hommes. La proportion de médecins généralistes ayant pris en charge un patient en HAD augmente également avec l'âge et le volume d'activité des praticiens [Fig1].

Fig1 Proportion de médecins généralistes ayant, au cours des 12 derniers mois, ...

prescrit une HAD : 55 %



pris en charge un patient en HAD : 73 %



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (décembre 2015 - mars 2016).

ORS et URML Pays de la Loire, Ministère chargé de la santé - Drees
Parmi l'ensemble des médecins généralistes (n=381 à 383 selon l'item)

¹ Code de la santé publique - Article R6121-4-1, vol. R6121-4-1.

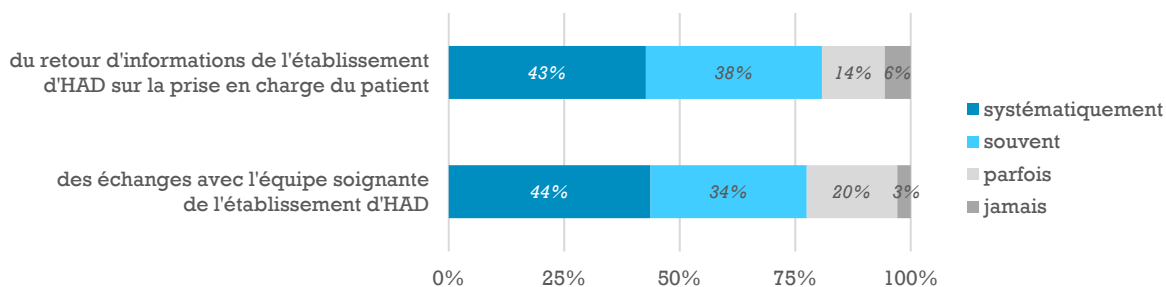


2. Échanges entre médecins généralistes et établissements d'HAD

Parmi les médecins généralistes ayant prescrit une HAD ou pris en charge un patient en HAD, la satisfaction vis-à-vis du retour d'information et des échanges avec l'équipe soignante de l'HAD est relativement élevée. Quatre praticiens sur cinq déclarent ainsi être *systématiquement* ou *souvent satisfaits* du retour d'informations de l'établissement d'HAD sur la prise en charge du patient et *systématiquement* ou *souvent satisfaits* des échanges avec l'équipe soignante de l'établissement d'HAD [Fig2].

Ce niveau de satisfaction apparaît globalement plus élevé parmi les praticiens exerçant dans les grands pôles urbains que chez les autres.

Fig2 Proportions de médecins généralistes déclarant, au sujet de leurs patients ayant fait l'objet d'une HAD au cours des 12 derniers mois, avoir été satisfaits...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (décembre 2015 - mars 2016).
ORS et URML Pays de la Loire, Ministère chargé de la santé - Drees

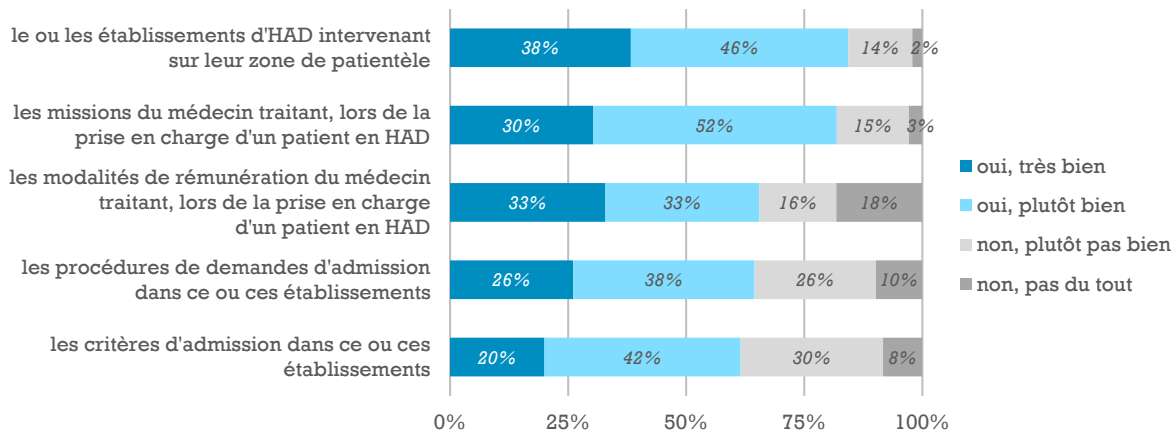
Parmi les médecins généralistes qui ont prescrit une HAD pour un patient et/ou pris en charge un patient en HAD au cours des 12 derniers mois (n=291)

3. Connaissances sur les dispositifs d'HAD

Les médecins généralistes déclarent fréquemment connaître le ou les établissements d'HAD et leurs missions au sein de ces structures. La connaissance des modalités de rémunération, et des procédures et critères d'admission est un peu moins franche [Fig3].

Les praticiens hommes déclarent plus souvent que leurs consœurs connaître le ou les établissements d'HAD intervenant sur leur zone de patientèle (88 % vs 77 %) et leurs missions au sein de ces structures (85 % vs 76 %). La connaissance des modalités de rémunération, des procédures et des critères d'admission dans les établissements d'HAD augmente avec l'âge et le volume d'activité des praticiens.

Fig3 Proportions de médecins généralistes déclarant connaître...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (décembre 2015 - mars 2016).
ORS et URML Pays de la Loire, Ministère chargé de la santé - Drees

Parmi l'ensemble des médecins généralistes (n=375 à 380, selon l'item)

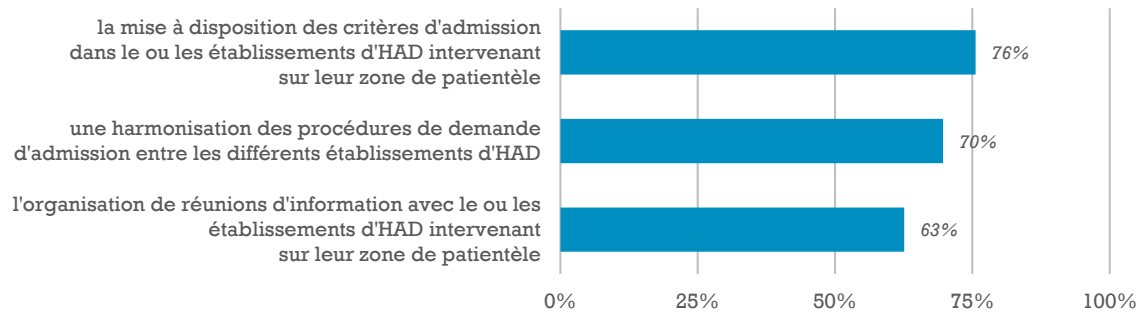


4. Mesures susceptibles de favoriser l'adressage de patients

Interrogés sur trois mesures susceptibles de favoriser l'adressage de patients aux services d'HAD, les médecins généralistes mettent en avant leurs besoins en matière de connaissances des critères d'admission dans les établissements [Fig4].

L'harmonisation des procédures de demande d'admission et l'organisation de réunions d'information avec les services d'HAD sont également des mesures jugées utiles par une majorité de praticiens.

Fig4 Proportions de médecins généralistes déclarant que leur adressage de patients aux établissements d'HAD serait favorisé par...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (décembre 2015 - mars 2016).
ORS et URML Pays de la Loire, Ministère chargé de la santé - Drees
Parmi l'ensemble des médecins généralistes (n=357 à 379 selon l'item)

Questions régionales relatives à l'hospitalisation à domicile

Panel en médecine générale - enquête réalisée dans les Pays de la Loire entre décembre 2015 et mars 2016

QR1 - Au cours des 12 derniers mois, avez-vous...

Oui / Non

- Prescrit une HAD pour un patient (que vous ayez pris en charge le patient en HAD par la suite ou non) ?
- Pris en charge un patient en HAD (que vous ayez été le médecin prescripteur de l'HAD ou non) ?

Si QR1a = Oui ou si QR1b = Oui

QR2 - Concernant vos patients ayant fait l'objet d'une HAD au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous été satisfait...

Systématiquement / Souvent / Parfois / Jamais / NSP

- Du retour d'informations de l'établissement d'HAD sur la prise en charge du patient ?
- De vos échanges avec l'équipe soignante de l'établissement d'HAD ?

QR3 - Connaissez-vous...

Oui, très bien / Oui, plutôt bien / Non, plutôt pas bien / Non, pas du tout / NSP

- Le ou les établissements d'HAD intervenant sur votre zone de patientèle
- Les critères d'admission dans ce ou ces établissements
- Les procédures de demande d'admission dans ce ou ces établissements
- Les missions du médecin traitant, lors de la prise en charge d'un patient en HAD
- Les modalités de rémunération du médecin traitant, lors de la prise en charge d'un patient en HAD

QR4 - Selon vous, les mesures suivantes permettraient-elles de favoriser votre adressage de patients aux établissements d'HAD ?

Oui / Non / NSP

- L'organisation de réunions d'information avec le ou les établissements d'HAD intervenant sur votre zone de patientèle
- La mise à disposition des critères d'admission dans ce ou ces établissements (check-list des motifs d'admission, profils types patients)
- Une harmonisation des procédures de demande d'admission entre les différents établissements d'HAD



Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire
Hôtel de la région • 1 rue de la Loire • 44966 Nantes Cedex 9
Tél. 02 51 86 05 60 • Fax 02 51 86 05 75
accueil@orspaysdelaloire.com
www.santepaysdelaloire.com